




Programme de la formation

NGAP et Avenant 6

-  Autoformation à distance
-  7 heures
-  Indépendant et dirigeant
-  300 € Net de taxe par participant

Description courte

La nomenclature est l'objet de multiples interprétations qui peuvent être lourdes de conséquences en matière de facturation. Mais dans la pratique quotidienne, l'application de la nomenclature est un exercice complexe et demande des connaissances spécifiques. Cette formation vous apportera les données théoriques et pratiques indispensables.

Profil des participants

Formation pour infirmier libéral

Prérequis

Aucun

Objectifs

- Maîtriser le nouvel Avenant 6 et la BSI (qui entrent en vigueur en 2020)
- Savoir apprécier les évolutions de la nomenclature et se les approprier
- Facturer en toute sécurité en lien avec la nomenclature
- Connaître les risques d'une interprétation erronée de la nomenclature
- Maîtriser les cotations des patients diabétiques
- Savoir facturer les nouvelles cotations de perfusions
- Utiliser les cotations avec pertinence et savoir les justifier
- Faire face à une nouvelle cotation

Contenu

La nomenclature est l'objet de multiples interprétations qui peuvent être lourdes de conséquences en matière de facturation. C'est pourquoi l'infirmière libérale doit connaître ses droits et obligations dans le cadre conventionnel, et s'engager à respecter les tarifs conventionnels et la NGAP pour la facturation des soins qu'elle dispense dans le cadre de cette convention.

Mais dans la pratique quotidienne, l'application de la nomenclature est un exercice complexe et demande des connaissances spécifiques.

Cette formation, réalisée par une infirmière libérale formatrice expérimentée, apportera des données théoriques et pratiques indispensables pour optimiser l'application de la NGAP en respectant les règles

conventionnelles.

Nouveautés 2020 !

Cette formation couvre notamment les dernières évolutions réglementaires apportées à la Nomenclature avec entrée en vigueur dès janvier 2020 : le nouvel avenant 6 et le BSI (bilan de soins infirmiers).

Pédagogie et organisation

100 % en Elearning et en vidéo, disponible sur ordinateur, tablette et mobile.

Financements possibles

FIF-PL (prise en charge à 100 %)

Modalités et délai d'accès

Session tous les 15 jours, accès à la formation pendant 30 jours.

Intervenant

Brigitte Bax

Brigitte est IDE depuis 1981 et exerce en tant qu'infirmière libérale depuis plus de 20 ans. Elle est l'une des spécialistes françaises de la Nomenclature des actes infirmiers (NGAP), dont elle présente ici la formation, ainsi que sur le suivi des patients sous anticoagulants. Elle est également dirigeante d'entreprise, puisqu'elle a co-fondé ENZYM Formation avec Géraldine Rubin en 2015.
